

Communiqué de presse – Berne, le 12 mai 2017

Admission des médecins

La Commission veut limiter le libre choix du médecin

La Commission de la santé du Conseil national veut limiter le libre choix du médecin. En septembre 2016, le Parlement se prononçait encore pour davantage de places d'études et pour un crédit lié de 100 millions de francs. Aujourd'hui, il se contredit: d'un côté, il veut combattre la pénurie de médecins par davantage de places d'études et, de l'autre, il ferme l'accès au secteur ambulatoire de ces médecins formés en Suisse. La FMH et l'ASMAC regrettent que leur proposition de gestion des admissions par des critères de qualité n'ait pas été entendue.

La FMH et l'ASMAC rejettent la proposition de la Commission de la santé du Conseil national de limiter le libre choix du médecin. Premièrement, le peuple suisse s'est déjà prononcé à plusieurs reprises contre cette limitation. Deuxièmement, une telle limitation représente un handicap supplémentaire pour les patients atteints de maladies chroniques; ils devraient éventuellement abandonner leur médecin de longue date, et auraient du mal à en trouver un nouveau. Cela aurait des conséquences directes sur la sécurité des patients. Enfin, troisièmement, la limitation du libre choix du médecin est en contradiction avec les efforts consentis en politique pour répondre à la pénurie de médecins dans le secteur ambulatoire alors qu'à l'automne 2016, le Parlement a approuvé un crédit de 100 millions de francs pour augmenter de nombre de place d'études en médecine.

Réguler les admissions par la qualité

La FMH et l'ASMAC regrettent que leur proposition de gestion des admissions par des critères de qualité faciles à appliquer et efficaces n'ait pas été entendue par la Commission de la santé du Conseil national: premièrement, les médecins suivent trois ans de formation postgraduée dans la discipline demandée pour l'admission. Pendant ces années, ils se familiarisent avec le système sanitaire et social, et le système des assurances de notre pays. Deuxièmement, l'attestation de formation continue doit être exigée régulièrement contrairement à ce qui se fait actuellement. Et troisièmement, les médecins justifient de leurs compétences linguistiques dans une des langues officielles de leur région d'activité par un examen de langue passé en Suisse. La communication avec les patients et au sein de l'équipe médicale est en effet décisive.

En tant que répondant des coûts, si les caisses-maladie déterminent chez quels médecins leurs assurés ont le droit de se rendre en cas de besoin, on risque de voir les considérations financières primer sur les critères de qualité lors du traitement. Par conséquent, le libre choix du médecin contribue à une meilleure sécurité des patients.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, cheffe de la division Communication de la FMH
Tél. 031 359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch

Marcel Marti, Responsable politique et communication / directeur adjoint de l'ASMAC
Tél. 031 350 44 82, courriel: marti@vsao.ch

FMH – Fédération des médecins suisses

Association professionnelle du corps médical suisse, la FMH représente plus de 40'000 membres et fédère environ 90 organisations médicales. Elle s'attache en particulier à ce que tous les patients de notre pays puissent bénéficier d'un accès équitable à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.

ASMAC – Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

L'association professionnelle ASMAC défend en tant qu'association indépendante les intérêts professionnels, politiques et économiques des médecins employés en Suisse, en particulier des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique.